



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	4
Absents	2
Total des votes	29

7.5

L'an deux mille vingt six, le cinq juin, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mai 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sonia QUESNEY, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Fabienne DIAS à Mme Florence GAUTIER, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Clément NIEL à M. Kylian HÉBERT, Mme Françoise OOSTERLINCK à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD, Mme Carole MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Julien TIMON

N°DEL_0083_2026 Subventions aux associations - Attributions 2026

Conformément aux dispositions de l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune peut attribuer des subventions aux associations dont les activités présentent un intérêt local et contribuent à l'animation de la vie communale.

Dans le cadre du budget primitif 2026, des crédits ont été inscrits afin de soutenir les associations œuvrant sur le territoire communal dans les domaines culturel, sportif, social, éducatif et de la vie locale.

Les associations sollicitant une subvention ont adressé leur dossier de demande à la Mairie, comportant notamment leurs statuts, le bilan moral et financier de l'exercice précédent, ainsi que leur programme d'activités pour l'année 2026.

Après examen des dossiers par la Commission transpartisane d'examen des subventions aux associations réunie le 21 mai 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions pour l'exercice 2026 selon le tableau ci-après.

Association	Secteur d'activité	Subvention 2025 (€)	2026 (€)
Boxing Club Team Vastine	Sport	2 500	1 500
The Art of Mastery	Sport	-	1 500
ADIL	Logement	500	600
Pont-Audemer Athlétic Club	Sport	1 600	1 600
Pont-Audemer Athlétic Club (courses évènement)	Sport	-	1 000
Office Municipal des Sports (triathlon)	Sport	1 500	1 500
AVEDEACJE	Justice	4 000	4 100
Club Loisirs des Retraités Pont-Audemer	Sport	600	600
Club Loisirs des Retraités Pont-Audemer (thés dansants)	Sport	10 000	10 000
Amicale du Maquis Surcouf	Mémoriel	300	300
Croix Rouge Française (Pont-Audemer)	Santé		200
Découvertes	Culture	750	750
Les Peintres de la Risle	Culture	492	750
Les Risle Pattes	Sport	300	300
Le Souvenir Français	Mémoriel	-	50
TOTAL			24 750

Association	Secteur d'activé	Avance sur subvention 2026
JP Harmonie	culture	5 000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le budget primitif 2026 de la Commune, et notamment les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 ;

VU les dossiers de demande de subvention déposés par les associations ;

CONSIDÉRANT que ces associations exercent des activités d'intérêt local sur le territoire de la Commune ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 ;

CONSIDÉRANT la réunion de la Commission transpartisane d'examen des subventions aux associations en date du 21 mai 2026 ;

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

Ne prenant pas part au vote :

Brigitte DUTILLOY, Nathalie MANSOIS, Florence MOUCHEL, Zineb TEMAGOULT

A l'unanimité,

• **D'ATTRIBUER** aux associations les subventions de fonctionnement pour l'exercice 2026, telles que détaillées dans le tableau figurant dans l'exposé des motifs ci-dessus, pour un montant total de 24 750 euros.

• **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pont-Audemer, le 5 juin 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Julien TIMON




Alexis DARMOIS